

ASSEMBLÉE — 37^e SESSION

COMMISSION TECHNIQUE

Point 38 : Coopération civilo-militaire

COOPÉRATION CIVILO-MILITAIRE —
POUR UNE UTILISATION OPTIMALE DE L'ESPACE AÉRIEN

(Note présentée par le Conseil de l'OACI)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note donne les résultats du Forum mondial de gestion du trafic aérien sur la coopération civilo-militaire, qui s'est tenu à Montréal du 19 au 21 octobre 2009. Ces résultats sont également décrits dans la lettre AN 13/60-10/8.

Le Forum a examiné plusieurs sujets visant à encourager et à favoriser une meilleure coopération et coordination entre civils et militaires afin que tous les usagers puissent utiliser l'espace de façon optimale pour répondre efficacement aux besoins opérationnels du transport aérien et de la défense nationale tout en assurant la viabilité de l'environnement. Les bonnes relations et la confiance entre les autorités civiles et militaires ont également été considérées comme étant des éléments essentiels.

Le Forum a constaté que la *Convention relative à l'aviation civile internationale* (Doc 7300) s'appliquait uniquement aux aéronefs civils et ne s'appliquait pas aux aéronefs d'État [article 3, alinéa a)], mais il a aussi noté que l'OACI pourrait jouer un rôle de premier plan dans l'amélioration de la coopération et de la coordination entre les autorités civiles et militaires en utilisant sa structure mondiale et régionale.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte aux Objectifs stratégiques A, B, D et E en actualisant et en renforçant le cadre de politique pour les activités de l'OACI dans le domaine de la navigation aérienne.
<i>Incidences financières :</i>	Les ressources nécessaires pour les activités mentionnées dans la présente note sont incluses dans le budget proposé pour 2011 à 2013.
<i>Références :</i>	Doc 7300, <i>Convention relative à l'aviation civile internationale</i> Doc 9902, <i>Résolutions de l'Assemblée en vigueur</i> (au 28 septembre 2007) Résumé, Forum mondial de gestion du trafic aérien sur la coopération civilo-militaire, http://www.icao.int/GATM-CIV/MIL/

1. INTRODUCTION

1.1 Le Forum mondial de gestion du trafic aérien sur la coopération civilo-militaire s'est tenu à Montréal du 19 au 21 octobre 2009 en partenariat avec la Civil Air Navigation Services Organisation (CANSO), l'Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne (Eurocontrol), l'Association du transport aérien international (IATA) et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), ainsi qu'avec le concours de l'Air Traffic Control Association (ATCA) et de UVS International.

1.2 Plus de 400 participants ont assisté au Forum afin d'examiner plusieurs sujets visant à encourager et à favoriser une meilleure coopération et coordination entre civils et militaires et d'encourager une utilisation optimale de l'espace aérien par tous les usagers pour répondre efficacement aux besoins opérationnels du transport aérien et de la défense nationale tout en assurant la viabilité de l'environnement.

1.3 Le Forum a souligné qu'une utilisation souple et efficace de l'espace aérien pour les opérations civiles et militaires améliorerait l'efficacité des opérations aériennes et serait avantageuse pour l'environnement. Une des principales conditions pour que l'espace aérien disponible soit exploité plus efficacement sans réduire la sécurité et la sûreté est que les autorités civiles et militaires s'engagent à améliorer la coopération et la coordination. Les bonnes relations et la confiance sont également essentielles.

2. ISSUE DU FORUM

2.1 De nombreux progrès ont été réalisés dans la gestion de l'espace aérien et la coopération civilo-militaire, mais on constate qu'il faut améliorer la coopération entre les autorités civiles et militaires ainsi qu'avec les fournisseurs de services de navigation aérienne. Des représentants militaires devraient participer régulièrement aux réunions, séminaires et autres événements connexes de l'OACI en tant que membres des délégations de leurs États respectifs afin d'encourager et de favoriser la coopération.

2.2 Les résultats du Forum se résument comme suit :

- a) la paix et la stabilité sont des conditions préalables au développement socio-économique ;
- b) la confiance mutuelle est une des conditions principales de la collaboration entre les autorités civiles et militaires ;
- c) la sécurité, la sûreté et l'efficacité sont des valeurs civiles et militaires communes ;
- d) pour l'aviation civile, l'efficacité signifie une plus grande capacité, moins de retards et une diminution des coûts, de la consommation du carburant et des émissions ;
- e) la coopération civilo-militaire est essentielle à l'échelle nationale, régionale et internationale ;
- f) l'espace aérien est un continuum et une ressource commune limitée pour tous les usagers civils et militaires ;

- g) une ample connaissance et une application étendue des principes de l'utilisation souple de l'espace aérien constituent une bonne base commune pour la coordination ATM civilo-militaire mondiale ;
- h) l'interopérabilité civilo-militaire est essentielle pour optimiser l'utilisation sûre et efficace de l'espace aérien pour tous les usagers et les lacunes doivent être comblées par l'ensemble de la communauté de l'aviation ;
- i) la gestion de la sûreté et des incidents doivent faire l'objet d'une approche civilo-militaire globale à l'échelle mondiale ; l'approche adoptée doit se fonder sur les expériences positives existantes qui présentent un potentiel d'amélioration ;
- j) le succès de la collaboration repose sur la communication, la sensibilisation, le maintien de bonnes relations et la confiance.

2.3 La *Convention relative à l'aviation civile internationale* (Doc 7300) s'applique uniquement aux aéronefs civils et ne s'applique pas aux aéronefs d'État [article 3, alinéa a)]. L'OACI peut cependant jouer un rôle de premier plan dans l'amélioration de la coopération et de la coordination entre les autorités civiles et militaires et pourrait être le cadre international qui favorise les échanges. L'OACI peut aussi utiliser sa structure mondiale et régionale pour réunir les autorités civiles et militaires, sensibiliser les États aux avantages de la coopération et de la coordination entre civils et militaires et faciliter l'application des arrangements existants dans la mesure du possible.

3. PROCHAINES ÉTAPES DANS LA COOPÉRATION CIVILO-MILITAIRE

3.1 Le Forum a indiqué que l'OACI, les États, les autorités civiles et militaires, les organisations internationales et les partenaires du Forum devraient travailler ensemble pour leur bien commun et pour faire avancer les points suivants:

- a) utiliser l'OACI comme tribune libre pour la coopération, la collaboration et la mise en commun des meilleures pratiques civiles et militaires ;
- b) élaborer un manuel OACI sur la coopération civilo-militaire ;
- c) travailler de concert pour assurer l'intégration sûre et efficace des UAS dans l'espace aérien non réservé ;
- d) travailler ensemble sur les questions ATM relatives à la sûreté ;
- e) examiner la coopération civilo-militaire à la 37^e session de l'Assemblée de l'OACI pour veiller à renforcer la dynamique acquise au Forum au niveau de la direction des administrations nationales et des organisations internationales, et proposer un amendement de la Résolution A36-13 de l'Assemblée, Appendice O, *Coopération et coordination de la circulation aérienne civile et militaire* (A37-WP/xx) visant à renforcer l'engagement des États à accroître la coopération entre les autorités civiles et militaires ;

- f) les directeurs régionaux de l'OACI doivent encourager la coopération civilo-militaire par l'intermédiaire des groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG) et tous les partenaires de la coopération civilo-militaire doivent collaborer pour appuyer les événements régionaux civils et militaires ;
- g) l'OACI doit organiser, de concert avec ses partenaires, un deuxième forum mondial au moment opportun pour mesurer les progrès réalisés dans la coopération civilo-militaire.

4. CONCLUSION

4.1 Il y a une limite à ce que peuvent faire l'OACI et ses partenaires du Forum pour que la coopération civilo-militaire soit une réussite. Les administrations nationales, en étroite collaboration avec les fournisseurs de services de navigation aérienne et les autorités militaires, devraient prendre les mesures nécessaires pour mettre en place la volonté politique, élaborer des arrangements institutionnels, réunir les autorités civiles et militaires à l'échelle nationale, définir des objectifs de performance, élaborer des mesures pratiques et opérationnelles et apporter les changements nécessaires pour réaliser cette coopération.